

Tout cela a marqué de son cachet notre régime fédéral, année après année, depuis 1867. Nous avons affronté des périodes extrêmement pénibles et tendues pendant ces 114 ans, mais nous les avons toujours traversées parce que certains hommes politiques, qui avaient pu sembler parfois intransigeants, ont fini par mettre de côté leurs propres intérêts, qu'ils aient été d'orientation centralisatrice ou provinciale, pour le plus grand bien du pays tout entier.

Ces hommes politiques, qu'ils aient été des premiers ministres fédéraux ou provinciaux, savaient que face à l'impasse et à la division, il faut faire marche arrière et revenir une fois de plus à la question: comment pouvons-nous restaurer l'équilibre vital qui est essentiel à tout régime fédéral, équilibre qui tient compte de la nécessité d'avoir à la fois des provinces fortes et un État national fort? Voilà la question à laquelle ils sont revenus maintes fois lorsqu'ils ont senti le besoin de réfléchir et de se réorienter.

[Français]

Monsieur le président, il y a cent ans c'était peut-être facile de malmenier les provinces. Leurs pouvoirs étaient nouveaux, pas encore mis à l'épreuve et pas du tout aussi importants que les pouvoirs assignés au gouvernement central. Mais les temps changent, et le fédéralisme, qui est un système de gouvernement croissant, vivant et dynamique, a évolué.

On a vécu ce phénomène au Canada, surtout depuis la dernière guerre mondiale. Comme les autres nations industrialisées, nous avons passé au travers d'une révolution sociale qui a apporté des changements énormes dans nos systèmes d'éducation, nos services de santé, et nos attitudes envers ceux qui sont dans le besoin.

De vastes programmes ont été mis en place pour répondre aux attentes sociales éveillées par le dernier demi-siècle. Et la responsabilité relativement à ces programmes tombe en général, à cause de notre Constitution, sous la juridiction provinciale. Et en faisant face à cette responsabilité des provinces, qui n'était pas la leur auparavant, l'équilibre du fédéralisme a été changé. Et de plus leur potentiel en ressources qui n'était pas complètement reconnu à cette époque est devenu un nouveau levier de pouvoir pour les provinces. Ni les programmes sociaux, ni les projets de ressources n'étaient au premier plan au cours des premières 50, 60 ou 70 années de l'histoire de notre nation, mais une fois en place ils ont renforcé le rôle des provinces dans l'équation fédérale.

[Traduction]

De son côté, le gouvernement central a envahi de nouveaux domaines et il a créé des ministères entièrement nouveaux à Ottawa—le MEER, le ministère des Communications et celui des Affaires urbaines. Il était inévitable que les occasions de conflit entre les deux échelons de gouvernement se multiplient à la suite de tels changements. Plus que jamais, il importait de régler les conflits et les risques de conflits entre les deux échelons de gouvernement par la discussion, la compréhension, la tolérance et par un accord général obtenu de haute lutte. Plus que jamais, il importait que le gouvernement central ne s'isole pas des différentes régions du pays. Plus que jamais, il importait que les régions fassent connaître leur opinion aux institutions centrales et aux preneurs de décisions du pouvoir central pour que ceux-ci puissent tenir compte, dans leurs décisions, de la diversité qui caractérise notre pays.

La constitution

Quiconque a réfléchi sérieusement à la question et un tant soit peu observé les différences marquées qui existent entre les différentes régions, sait très bien que le gouvernement d'Ottawa devra mettre au point de nouveaux mécanismes pour essayer d'aplanir les divergences qui se manifestent. Sinon, la tension s'accroîtrait entre Ottawa et les provinces et entre les différentes régions quand certaines provinces luttent pour faire valoir leurs propres intérêts. Il fallait que la tâche de concilier ces intérêts et d'aplanir ces divergences revienne au gouvernement central, afin qu'il puisse transformer cette tension qui risquerait de susciter la dissension en une force créatrice et constructive pour le bien de la nation toute entière.

Le rapport Pepin-Robarts a imposé cette image du pays au Canada. Même le bureau des relations fédérales-provinciales, à Ottawa, semblait favorable à ce concept. C'est ce bureau qui, il y a quelques années, lorsqu'il était sous la direction de Gordon Robertson, grand mandarin et conseiller de nombreux premiers ministres, a paru reconnaître la nécessité de l'édification parallèle et complémentaire du pays et des provinces. Le besoin de maintenir l'équilibre tellement essentiel à notre système fédéral semblait bien compris à Ottawa. Il n'était pas question, alors, qu'un partenaire de la fédération prenne une mesure unilatérale contre un autre. En fait, lors des discussions qui ont sans cesse eu lieu au cours des 20 dernières années au sujet de la constitution, aucun gouvernement fédéral n'a jamais proposé que le rapatriement ou le choix d'une formule d'amendement puisse ou doive se faire unilatéralement.

Comment se fait-il que le gouvernement fédéral puisse faire en 1981 ce qu'il n'a pas pu faire en 1964, 1971, 1975, 1978 et 1979, c'est-à-dire lors de ces nombreux débats sur la constitution? Pendant toutes ces années, le gouvernement central se sentait dans l'obligation morale, ce qui est beaucoup plus important pour le bien-être du pays qu'une approche legaliste étroite, d'agir de concert avec ses partenaires du système fédéral. Il demeurait fidèle à la tradition canadienne, à 114 années de progrès partagé, que le gouvernement libéral actuel est disposé à balayer ou à compromettre en refusant de reconnaître tous les éléments qui font l'originalité de notre pays. On nous impose un système unitaire, une approche unilatérale qui ne tient pas compte des possibilités régionales, qui amoindrit le rôle des gouvernements provinciaux et qui les englobe, en fait, dans un système hiérarchique, qui rejette tout ce que nous sommes devenus en 114 années de fédéralisme progressif.

● (1550)

Toutefois, monsieur l'Orateur, tels semblent être les objectifs du premier ministre. D'après lui, ce sont le rapatriement unilatéral, une formule d'amendement unilatérale et une charte des droits unilatérale. Cependant, le rapatriement devrait être réalisé avec l'appui de tous les associés au sein de la fédération. Une formule d'amendement pourrait être mise au point de concert avec les provinces, comme elle l'avait été en principe l'été dernier, si seulement le premier ministre (M. Trudeau) voulait se montrer moins rigide. J'ose dire que nous pourrions rédiger une charte des droits au Canada si la patience et la persuasion se substituaient à l'arrogance et à la tyrannie.